

BP. 100 – 04203 SISTERON CEDEX TELEPHONE : 04.92.61.00.37 TELECOPIE : 04.92.61.28.02

## Département des Alpes de Haute-Provence <u>COMMUNE DE SISTERON</u>

DMPTV 2025-04-19

## **DECISION DU MAIRE**

DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONEMENT « ACCUEIL POUR TOUS » A LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES AHP

Le Maire de la Commune de SISTERON,

**VU** la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23-05-2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de signer une demande de subvention de fonctionnement à la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du dispositif « accueil pour tous » concernant l'accompagnement d'un enfant avec des difficultés.

## **DECIDE**

ARTICLE 1 : de signer une demande de subvention de fonctionnement à la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes de Haute-Provence pour la prise en charge du salaire d'une personne en renfort de personnel pour aider un enfant en difficulté. Cette prise en charge est demandée du 01/09/2025 au 31/12/2025. Elle est prévue sur trois demi-journées et une journée complète avec repas. Le salaire de la personne en charge de cette action est de 4880€. La subvention demandée à la CAF est de 2928€ représentant 60% de l'action, l'autofinancement pour la commune est de 1952€.

<u>ARTICLE 2</u>: La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal

<u>ARTICLE 3</u>: Ampliation en sera adressée à Madame la Trésorière, Monsieur le Directeur de la Caisse d'Allocations familiales des Alpes de Haute-Provence, Madame la Préfète des Alpes de Haute Provence.

Fait à Sisteron, le 23/05/2025

Le Maire,

D. SPAGNOU

Mis en ligne le 23/05/2025 Ă 16h52

RECU EN PREFECTURE